

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830

521
Version 7.4

FIXID Cleaner
Mise à jour 24-janv.-2022

Date d'édition 24-janv.-2022

2.3 Autres dangers

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 3: Composition / informations sur les composants

3.2 Mélanges

Description

Un mélange de solvants organiques.

Composants dangereux

n°CAS N°CE Numéro d'identification UE	Nom de la substance Numéro d'enregistrement REACH Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	pds %
* 67-64-1 200-662-2 606-001-00-8	acétone; propane-2-one; propanone 01-2119471330-49 Flam. Liq. 2 H225 / Eye Irrit. 2 H319 / STOT SE 3 H336 / EUH066 Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).	75,0 < 100,0
* 141-78-6 205-500-4 607-022-00-5	acétate d'éthyle 01-2119475103-46 Flam. Liq. 2 H225 / Eye Irrit. 2 H319 / STOT SE 3 H336 / EUH066 Matière avec une valeur limite d'exposition au poste de travail établie au niveau communautaire (UE).	10,0 < 15,0

Remarque

Pour le texte intégral des phrases H et EUH: voir la rubrique 16.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Remarques générales

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.

En cas d'inhalation

Veiller à un apport d'air frais. En cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle. Ne pas pratiquer de respiration bouche-à-bouche ou bouche-à-nez. Utiliser un soufflet d'insufflation ou un appareil d'assistance respiratoire. Traitement médical nécessaire.

Après contact avec la peau

Après contact avec la peau, se laver immédiatement et abondamment avec eau et savon. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. En cas de réactions cutanées, consulter un médecin. Appliquer une crème grasse.

Après contact avec les yeux

En cas de contact avec les yeux, rincer un moment avec de l'eau en gardant la paupière ouverte et consulter immédiatement un ophtalmologiste.

En cas d'ingestion

Après ingestion, rincer la bouche de la victime consciente à l'eau et appeler immédiatement le médecin. NE PAS faire vomir.

Protection individuelle du premier sauveteur

Premiers secours: veillez à votre autoprotection!

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes

vertiges. Nausée. maux de tête. État inconscient.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique. Transporter la victime en position horizontale, en cas de détresse respiratoire la transporter en position 1/2 assise. Le cas échéant, respiration artificielle par oxygène. Observation ultérieure pour détecter d'éventuels symptômes de pneumonie et d'œdème pulmonaire.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830

521
Version 7.4

FIXID Cleaner
Mise à jour 24-janv.-2022

Date d'édition 24-janv.-2022

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyen d'extinction

Moyens d'extinction appropriés

Dioxyde de carbone (CO₂), mousse résistante à l'alcool, Poudre d'extinction, ABC-poudre, brouillard, (eau), Sable sec.

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit. Jet d'eau de forte puissance.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif. Ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.

5.3 Conseils aux pompiers

En cas d'incendie: Utiliser un appareil respiratoire autonome.

5.4 Indications diverses

Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau. Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients. Eloigner le produit de la zone d'incendie. L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Utiliser un équipement de protection personnel. Eloigner toute source d'ignition. Assurer une aération suffisante. Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves. Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes. Colmater les bouches de canalisations.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel). Traiter le matériau recueilli conformément à la section Elimination.

6.4 Référence à d'autres sections

Maniement sûr: voir rubrique 7
Protection individuelle: voir rubrique 8
Evacuation: voir rubrique 13

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions de manipulation

Ce matériau risque de s'enflammer dans la chaleur, au contact d'étincelles, de flammes ou d'autres sources (par ex. électricité statique, veilleuses d'allumage, équipements mécaniques/électriques et appareils électroniques tels que téléphones mobiles, ordinateurs et pagers ne disposant pas d'un agrément en tant que dispositif à sécurité intrinsèque). Lors d'une manipulation à découvert, utiliser si possible des dispositifs équipés d'un système d'aspiration locale. Si l'aspiration locale n'est pas possible ou insuffisante, assurer dans la mesure du possible une bonne ventilation de la zone de travail.

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale

Ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation. Constituer un programme de protection de la peau et s'y tenir! Avant les pauses et à la fin du travail, bien se laver les mains et le visage, et prendre une douche si nécessaire. Avant de commencer le travail, appliquer des préparations de soin cutané résistantes aux solvants.

Indications diverses

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer. Aspirer les vapeurs/aérosols directement à l'endroit où ils se forment. Prendre des mesures de précaution contre les décharges électrostatiques.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Demandes d'aires de stockage et de récipients

Conserver uniquement dans le récipient d'origine dans un endroit frais et bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Conserver dans les locaux secs et bien ventilés à une plage de température de 10 °C à 30 °C. Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830

521
Version 7.4

FIXID Cleaner
Mise à jour 24-janv.-2022

Date d'édition 24-janv.-2022

Conseils pour le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec: Comburant, Substances dangereuses pyrophores ou auto-échauffantes. Stocker séparément emballages et matériaux inflammables. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux.

Autres indications relatives aux conditions de stockage

Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer. Les petites quantités doivent être stockées dans des armoires pour matières dangereuses.

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Solvants/Dilutions.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Valeurs limites au poste de travail

n°CAS	Nom de la substance	Source	Long terme /court terme (Spitzenbegrenzung)
* 141-78-6	acétate d'éthyle	-	734 / 1.468 (-) mg/m ³
* 141-78-6	acétate d'éthyle	IOELV	734 / 1.468 (-) mg/m ³
* 67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	-	1.210 / 2.420 (-) mg/m ³
* 67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	IOELV	1.210 / - (-) mg/m ³

Indications diverses

Long terme: valeur limite au poste de travail à long terme
 court terme: valeur limite au poste de travail à court terme

Valeurs limites biologiques

Aucune donnée disponible

DNEL salarié

n°CAS	Nom de la substance	DNEL type	DNEL valeur
* 141-78-6	acétate d'éthyle	DNEL long terme par inhalation (systémique)	1,468 mg/L
* 141-78-6	acétate d'éthyle	DNEL aigu par inhalation (local)	1,468 mg/L
* 141-78-6	acétate d'éthyle	DNEL long terme dermique (systémique)	63 mg/kg
* 67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	DNEL aigu par inhalation (systémique)	2.420 mg/L
* 67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	DNEL long terme par inhalation (systémique)	1.210 mg/L
* 67-64-1	acétone; propane-2-one; propanone	DNEL long terme dermique (systémique)	186 mg/kg

DNEL Consommateur

n°CAS	Nom de la substance	DNEL type	DNEL valeur
* 141-78-6	acétate d'éthyle	DNEL aigu par inhalation (systémique)	0,734 mg/L
* 141-78-6	acétate d'éthyle	DNEL long terme par inhalation (local)	0,734 mg/L
* 141-78-6	acétate d'éthyle	DNEL long terme dermique (systémique)	37 mg/kg
* 141-78-6	acétate d'éthyle	DNEL long terme par inhalation (systémique)	0,037 mg/L
* 141-78-6	acétate d'éthyle	DNEL long terme par voie orale (répété)	4,5 mg/kg

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830

521
Version 7.4

FIXID Cleaner
Mise à jour 24-janv.-2022

Date d'édition 24-janv.-2022

Odeur	caractéristique
Seuil olfactif	non déterminé
pH à 20 °C:	non déterminé
Point de fusion/point de congélation	-95 °C
Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition	56 °C
Point éclair	-20 °C
Taux d'évaporation à 20°C	non déterminé
* Temps de combustion	négligeable
Limite inférieure d'explosivité à 20°C	2,5 Vol-%
Limite supérieure d'explosivité à 20°C	14,3 Vol-%
* Pression de vapeur à 20°C	246 mbar
Densité à 20°C	0,801 kg/l
* Solubilité dans l'eau à 20°C	non déterminé
* Coefficient de partage: n-octanol/eau	voir rubrique 12
Température d'ignition en °C	535 °C
Température de décomposition	non déterminé
Viscosité	5,53 mPas
Propriétés explosives	négligeable
Propriétés comburantes	négligeable

9.2 Autres informations

non applicable

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.2 Stabilité chimique

Il n'est pas nécessaire d'effectuer un essai, du fait que la matière est réputée stable à température ambiante pour une longue période (jours).

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Gaz / vapeurs, facilement inflammable. Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

10.4 Conditions à éviter

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.

10.5 Matières incompatibles

Acide, concentré, Comburant, fortes.

10.6 Produits de décomposition dangereux

La décomposition thermique peut s'accompagner d'un dégagement de vapeurs et de gaz irritants.

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

* **acétate d'éthyle**

DL50: par voie orale (Rat): > 5.620 mg/kg

DL50: dermique (Lapin): > 18.000 mg/kg

* CL50: par inhalation (Rat): = 56 mg/L (4 h)

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830

521
Version 7.4

FIXID Cleaner
Mise à jour 24-janv.-2022

Date d'édition 24-janv.-2022

- * **acétone; propane-2-one; propanone**
DL50: par voie orale (Rat): = 5.800 mg/kg
DL50: dermique (Lapin): > 15.800 mg/kg
CL50: par inhalation (Rat): = 76 ppmV (4 h)

Corrosion cutanée/irritation cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Provoque une sévère irritation des yeux.

Sensibilisation respiratoire ou cutanée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique

Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles – exposition répétée

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Expériences tirées de la pratique/sur l'homme

L'inhalation de solvants, au dessus de la valeur de concentration d'activité maximale à l'emplacement de travail, peut être nocive pour la santé, par ex. irritation des muqueuses, des organes respiratoires ainsi que lésions du foie, des reins et du système nerveux central. Les signes sont: Maux de tête, Vertiges, fatigue, myasthénie, État semi-conscient, dans les cas les plus graves: état inconscient. Les produits vaporisés peuvent provoquer certains des effets mentionnés en raison de la résorption cutanée. Un contact prolongé ou répété avec ce produit dégraisse la peau et peut provoquer une irritation de contact non-allergique (dermatose de contact) et/ou risque de provoquer une résorption des substances nuisibles. Des projections dans les yeux peuvent provoquer des irritations et des lésions réversibles.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Toxicité aiguë (à court terme) pour le poisson

- * **acétate d'éthyle**
CL50: (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): = 230 mg/L (96 h)
- * **acétone; propane-2-one; propanone**
CL50: (Oncorhynchus mykiss (Truite arc-en-ciel)): = 5.540 mg/L (96 h)

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries

- * **acétate d'éthyle**
CL50: (Desmodesmus subspicatus): = 5.600 mg/L (48 h)
- * **acétone; propane-2-one; propanone**
ErC50: = 100 mg/L (96 h)
- * ***Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés***
- * **acétate d'éthyle**
EC50 (Daphnia magna (puce d'eau géante)): = 165 mg/L (48 h)
- * **acétone; propane-2-one; propanone**
EC50 (daphnia pulex (puce d'eau)): = 8.800 mg/L (48 h)

12.2 Persistance et dégradabilité

Aucune information disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Coefficient de partage: n-octanol/eau = -0,24

Coefficient de partage: n-octanol/eau = 0,68

12.4 Mobilité dans le sol

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830

521
Version 7.4

FIXID Cleaner
Mise à jour 24-janv.-2022

Date d'édition 24-janv.-2022

Aucune information disponible.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6 Autres effets nocifs

Aucune information disponible.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Élimination du produit/de l'emballage

Ne pas jeter les résidus à l'égout; ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes les précautions d'usage. Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.

Code de déchet/désignations des déchets selon code EAK/AVV

070704* - Autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques

Autres recommandations de traitement des déchets

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage. Les fûts non conformément purgés constituent des déchets spéciaux.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1 Numéro ONU

UN 1993

14.2 Nom d'expédition des Nations unies

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

* ENTZÜNDBARER FLÜSSIGER STOFF, N.A.G. (enthält 2- Propanon; Aceton; Propanon, Ethylacetat)

Transport maritime (IMDG)

* Flammable liquid, n.o.s. (contain acetone; propan-2-one; propanone, ethyl acetate)

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

* Flammable liquid, n.o.s. (contain acetone; propan-2-one; propanone, ethyl acetate)

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	3
Transport maritime (IMDG)	3
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)	3

14.4 Groupe d'emballage

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	II
Transport maritime (IMDG)	II
Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)	II

14.5 Dangers pour l'environnement

Transport par voie terrestre (ADR/RID)	non applicable
Transport maritime (IMDG)	non applicable

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Transport uniquement dans des conteneurs fermés, en position verticale et sûrs. Assurez-vous que les personnes qui transportent le produit sachent ce qu'il faut faire en cas d'accident ou de naufrage. Précautions de manipulation: voir paragraphes 6 - 8

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Le transport en conteneur pour vrac est interdit selon le Code IMDG.

14.8 Informations complémentaires

Transport par voie terrestre (ADR/RID)

code de restriction en tunnel: D/E

Transport maritime (IMDG)

EmS-Code: F-E, S-E

Transport aérien (ICAO-TI / IATA-DGR)

Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)
conforme Règlement (CE) 2015/830

521
Version 7.4

FIXID Cleaner
Mise à jour 24-janv.-2022

Date d'édition 24-janv.-2022

non applicable

RUBRIQUE 15: Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Réglementations EU

Notice explicative sur la limite d'occupation

Tenir compte des restrictions prévues par le décret relatif à la protection de la mère (92/85/CEE) concernant les femmes enceintes ou allaitant.

Tenir compte des restrictions prévues par la loi sur la protection des jeunes travailleurs (94/33/CE).

* **Directive 2010/75/UE sur les émissions industrielles [Industrial Emissions Directive]**

* Valeur de COV 800,8 g/l

Directive 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses [Directive SEVESO III]

Catégories de danger / Substances dangereuses explicitement mentionnées

* P5c LIQUIDES INFLAMMABLES

Quantité 1: 5.000t; Quantité 2: 50.000t

Directives nationales

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique a été réalisée pour les substances suivantes de ce mélange:

Numéro d'enregistrement REACH	Nom de la substance
--------------------------------------	----------------------------

* 01-2119475103-46

acétate d'éthyle

* 01-2119471330-49

acétone; propane-2-one; propanone

RUBRIQUE 16: Autres informations

Texte des phrases R-, H- et EUH (Numéro et texte intégral)

H225 Liquide et vapeurs très inflammables.

H319 Provoque une sévère irritation des yeux.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Flam. Liq. 2 D'après les données d'essais.

Eye Irrit. 2 Méthode de calcul.

STOT SE 3 Effet Méthode de calcul.

narcotique

Abréviations et acronymes

Sigles et acronymes, consulter la liste à l'adresse suivante: <http://abk.esdscom.eu>

Indications de changement

* Les données ont été modifiées par rapport à la version précédente